



Principales recommandations

ecosport.ch

Table des matières

Introduction	3
Mesures	5
1. GENERALITES	5
2. DECHETS ET LITTERING	5
3. CIRCULATION ET TRANSPORT	6
4. ENERGIE ET INFRASTRUCTURES	7
5. NATURE ET PAYSAGE	8
6. ALIMENTS	8
7. BRUIT	8
8. QUESTIONS ETHIQUES ET SOCIALES	9
Participez et gagnez!	10

Conseils d'utilisation généraux

Introduction

1. Signification et objectif

ecosport.ch rend les organisateurs de manifestations sportives attentifs à des causes environnementales importantes et les soutient dans la mise en œuvre de mesures adéquates. Les organisateurs et les sponsors de manifestations sportives ainsi que les autorités habilitées à délivrer les autorisations trouveront dans la rubrique «principales recommandations» des mesures simples et efficaces leur permettant de préserver l'environnement et de promouvoir le développement durable dans les manifestations sportives. Intégrer les «principales recommandations» permet une mise en œuvre efficace des mesures. Il suffit d'adopter un petit nombre de mesures pour contribuer notablement à ménager l'environnement et à promouvoir le développement durable.

Les organisateurs de manifestations sportives...

...utilisent les «principales recommandations» comme fil conducteur dans la planification de leur manifestation: au sein de votre CO, nommez une personne responsable de la planification et de la mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement.

Les sponsors...

...associent leurs prestations à la mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement: transmettez les «principales recommandations» aux organisateurs de manifestations sportives.

Les autorités habilitées à délivrer les autorisations...

...s'appuient sur les «principales recommandations» lorsqu'elles doivent décider si une manifestation sportive est digne d'être soutenue: accordez des subsides aux organisateurs qui mettent en œuvre des mesures inspirées des «principales recommandations».

2. Autorisation

La plupart des organisateurs de manifestations sportives doivent obtenir des autorisations légales auprès des autorités compétentes, et ce dans différents domaines. Cela vaut en particulier pour les manifestations sportives qui ont lieu dans la forêt, en zone agricole, sur un plan ou un cours d'eau et sur la neige. La mise en œuvre des « principales recommandations » présuppose que l'organisateur dispose des autorisations nécessaires.

3. Informations complémentaires sur www.ecosport.ch

Le site www.ecosport.ch vous fournira de nombreuses informations complémentaires sur les différents domaines thématiques. Vous y trouverez en outre des rapports d'expériences relatifs à des manifestations lors desquelles des mesures écologiques ont déjà été mises en œuvre. N'hésitez pas à recourir à cette plateforme et à vous inspirer de ses mesures simples, efficaces et éprouvées permettant de ménager l'environnement.

4. [ecosport.ch](http://www.ecosport.ch) et GI Manifestation verte

Les « principales recommandations » ont été élaborées en collaboration avec GI Manifestation verte, un groupement de cantons, de villes et de communes qui se mobilise pour des manifestations vertes sans montagnes de déchets et sans littering, proposant des informations neutres sans intérêt commercial. Vous trouverez de plus amples informations sur www.manifestation-verte.ch.

Principales recommandations d'ecosport.ch

Mesures

Les « principales recommandations » résument les mesures les plus importantes qui permettent d'adopter un comportement préservant les ressources naturelles. Ces mesures sont organisées en huit domaines thématiques. Elles ont un caractère général et ne traitent pas de cas particuliers. Des informations pour l'application des mesures sont disponibles sur : www.ecosport.ch.

1. GENERALITES

- 1.1 Au sein du CO, désignez un **responsable du domaine de l'environnement** et du développement durable.

- 1.2 Etablissez un **concept environnemental** pour votre manifestation sportive, incluant des principes de développement durable.

- 1.3 Organisez votre manifestation en respectant les priorités suivantes :
 1. **éviter** (par ex. en recourant à des gobelets réutilisables) ;
 2. **réduire** (par ex. en encourageant les déplacements en transports publics) ;
 3. **compenser** (par ex. en compensant les émissions de CO₂).

- 1.4 **Informez et instruisez** vos collaborateurs, les co-organisateurs, les participants et les spectateurs sur les mesures de protection de l'environnement et guidez-les dans la mise en œuvre de celles-ci.

2. DECHETS ET LITTERING

- 2.1 Utilisez des **articles réutilisables** (en adoptant un système de consigne).
 - Pour les boissons : gobelets réutilisables, verres ou tasses en porcelaine.
 - Pour la nourriture : vaisselle lavable.

- 2.2 Servez dans des **gobelets réutilisables** des boissons stockées dans de grands réservoirs ou des boissons faites à base de concentré (système pression).

- 2.3 Introduisez un **système de consigne** si le retour des bouteilles en PET n'est pas garanti.

- 2.4 Pour les stands de ravitaillement qui n'ont pas de places assises et qui vendent donc à l'emporter, **emballez la nourriture dans du pain**.

-
- 2.5 **Renoncez à utiliser des produits jetables**, par exemple dans les espaces de décoration.
-
- 2.6 **Réduisez autant que possible la distribution d'imprimés**. D'entente avec les sponsors, renoncez en grande partie à la distribution d'échantillons gratuits et d'imprimés publicitaires.
-
- 2.7 Mettez **suffisamment de poubelles** à disposition dans l'espace public. Veillez à ce que les poubelles soient régulièrement vidées et à ce que le personnel de nettoyage soit présent pendant la manifestation.
- Règle d'or: disposez des poubelles tous les 25 mètres.
-
- 2.8 Le tri des déchets dans l'espace public fonctionne rarement. Au lieu de cela, trie les déchets **dans les coulisses** (c'est-à-dire derrière le comptoir) par catégorie: PET, verre, cannettes en alu, déchets organiques, incinérables, etc. Veillez à ce qu'ils soient éliminés ou recyclés correctement.
-

3. CIRCULATION ET TRANSPORT

- 3.1 Choisissez le site de la manifestation de façon à ce qu'il soit accessible à **pied depuis un arrêt des transports publics** (max. 500 m) ou organisez un service de navettes.
-
- 3.2 Faites coïncider le début et la fin de la manifestation avec les **horaires des transports publics**. Informez les entreprises de transports publics de votre manifestation et du nombre de participants et de visiteurs attendus.
-
- 3.3 **Informez les participants** en détail sur les horaires des transports publics ainsi que sur les chemins menant aux arrêts, et ce dans les documents de promotion, sur votre site Internet et sur place.
-
- 3.4 Proposez un **billet combiné** comprenant l'entrée (ou les frais d'inscription) et un titre de transport public.
-
- 3.5 Favorisez la **mobilité douce** en mettant à disposition, dans un emplacement clairement indiqué et le plus attrayant possible, suffisamment de places pour les vélos. Signalez également avec soin les chemins piédestres et les pistes cyclables.
-
- 3.6 Ne mettez des places de stationnement à disposition qu'en cas de nécessité absolue. **Exploitez celles-ci** en percevant une taxe. Fixez les tarifs en fonction du nombre de passagers que peuvent accueillir les véhicules.
-
- 3.7 Pour vos transports de matériel et de personnes, privilégiez les véhicules **peu polluants et consommant peu d'énergie**.
-

4. ENERGIE ET INFRASTRUCTURES

- 4.1 Utilisez les bâtiments, les places de stationnement, les routes, les parcours et les pistes **existants**.
-
- 4.2 Choisissez si possible des lieux **raccordés au réseau électrique**.
-
- 4.3 Choisissez l'infrastructure des bâtiments nécessaire en fonction de sa **consommation en énergie et en eau**, qui doit être **la plus faible possible**.
-
- 4.4 Soyez économe avec l'énergie. Utilisez des **appareils et des lampes à faible consommation énergétique**. Ne laissez pas de lumières (installations de projecteurs y compris) ni d'appareils inutilement allumés et ne surchauffez pas les pièces.
-
- 4.5 Chaque fois que c'est possible, couvrez les besoins électriques de la manifestation avec de l'électricité certifiée issue **d'énergies renouvelables** (label «naturemade star»).
-
- 4.6 S'il est nécessaire d'utiliser des générateurs Diesel, veillez à ce qu'ils soient équipés d'un **filtre à particules**.
-
- 4.7 Veillez à ce que les eaux usées des installations sanitaires soient évacuées par les **canalisations** ou amenées avec des camions-citernes, comme le prescrit la loi, vers une station d'épuration.
-
- 4.8 Mettez **suffisamment de toilettes** à disposition (au moins 1 pour 150 personnes). Veillez tout au long de la manifestation à ce que les installations sanitaires restent propres et à ce qu'il y ait suffisamment de papier hygiénique à disposition.
-
- 4.9 Installez si possible l'ensemble de l'infrastructure (aires de départ et d'arrivée, tribunes, places de stationnement, installations sanitaires mobiles, etc.) sur un **sol étanche**. Si vous ne pouvez pas installer l'infrastructure ailleurs que sur un sol non étanche (prairie, champ, chemin forestier, etc.), veillez à respecter l'aide-mémoire «Manifestations en plein air» sur www.ecosport.ch.
-
- 4.10 Veillez à **remettre le terrain dans son état initial** après la manifestation et prévoyez les finances nécessaires pour le faire. Cela vaut en particulier pour les constructions provisoires et complémentaires.
-
- 4.11 Choisissez le matériel que vous souhaitez louer ou acheter de façon à **limiter au maximum la distance de transport** nécessaire pour l'acheminer vers la manifestation. Pensez aux fournisseurs de votre région.
-
- 4.12 Trouvez des **solutions d'hébergement** pour les participants et les visiteurs qui soient à proximité immédiate du site de la manifestation ou organisez un service de transport.
-
- 4.13 **Compensez les émissions de CO₂** de la manifestation en soutenant un projet de protection du climat.

5. NATURE ET PAYSAGE

- 5.1 Si votre manifestation a lieu en plein air, veillez à disposer d'une copie de **l'ensemble des autorisations** officielles et des consentements des propriétaires fonciers.

- 5.2 Empêchez que le public accède à des **zones sensibles** (rives de fleuves, de rivières et de lacs ou marécages). Evitez les réserves naturelles.

- 5.3 Aménagez le parcours et les zones pour les spectateurs de façon à ce que **les domaines protégés et sensibles soient évités** et qu'**aucun plan ou cours d'eau ne soit pollué**.

- 5.4 Après la manifestation, veillez à ce que tout le matériel (par ex. gobelets ou garde-corps) soit enlevé et **débarrassé correctement** du site. Pour ce faire, prévoyez suffisamment d'auxiliaires.

- 5.5 **Pour la préparation de pistes de ski alpin et de ski de fond, renoncez** à l'utilisation de matières consommables secondaires.

6. ALIMENTS

- 6.1 Convenez avec les exploitants de stands qu'ils proposent des **produits régionaux et de saison**.

- 6.2 Utilisez des **produits issus du commerce équitable** (par ex. Max Havelaar) **et de cultures biologiques** (par ex. label du bourgeon).

- 6.3 Proposez aussi des **menus végétariens**.

- 6.4 Favorisez les **entreprises locales** pour l'ensemble de la zone de ravitaillement.

7. BRUIT

- 7.1 Faites un test pour voir **si le son de vos enceintes acoustiques ne s'entend pas depuis l'extérieur**.

- 7.2 Lors de manifestations en plein air, veillez à ce que **le son se répande de manière concentrée**.

- 7.3 **Renoncez à diffuser de la musique de divertissement** dans les espaces sensibles au bruit (dans les zones résidentielles, à proximité de réserves naturelles et dans la forêt). Disposez les haut-parleurs et la scène de manière à ce que le voisinage soit importuné le moins possible par le bruit; ne laissez pas le volume dépasser une certaine limite et arrêtez la musique par moments.

7.4 **Informez les riverains** de la nature et de la durée de la manifestation.

7.5 Veillez à ce que les travaux de montage et de démontage n'aient pas lieu entre 22 h 00 et 07 h 00, afin que les riverains soient protégés pendant les **heures de la nuit où le bruit est fortement indésirable**.

8. QUESTIONS ETHIQUES ET SOCIALES

8.1 Proclamez une **interdiction de fumer dans tous les espaces intérieurs** et faites en sorte qu'une partie des sites de compétition et des tribunes de spectateurs soient non-fumeurs.

8.2 Respectez strictement la protection de la jeunesse prescrite par la loi lors de la vente de boissons alcoolisées. Si vous en servez, **établissez un concept de protection de la jeunesse y relatif**.

8.3 Faites en sorte que **l'eau minérale soit toujours moins chère que les boissons alcoolisées**.

8.4 **Évitez toute publicité et tout sponsoring** émanant de l'industrie de l'alcool ou du tabac, en particulier dans les manifestations destinées au moins de 16 ans.

8.5 **Elaborez un concept de sécurité** et désignez une personne responsable du maintien de celle-ci.

8.6 Soulignez votre volonté de **lutter contre le dopage** dans les documents de promotion de la manifestation et soutenez Antidoping Suisse dans l'accomplissement de sa tâche.

8.7 Soumettez votre **choix de produits** (cadeaux publicitaires, textiles, articles de promotion, imprimés, signalisations, etc.) à des critères écologiques et sociaux.

8.8 Veillez à ce que la manifestation soit accessible aux **personnes handicapées** et préservez l'égalité des sexes.

Informations complémentaires

Vous trouverez des liens vers des **informations complémentaires, des conseils, des propositions de concept et des outils gratuits** sur www.ecosport.ch ou dans la version électronique du présent document.

Participez et gagnez !

Vous avez mis en œuvre des mesures de protection de l'environnement et de promotion du développement durable en tant qu'organisateur de manifestations sportives? Vous avez été frappé par une manifestation qui se distinguait par les efforts fournis en faveur de l'environnement et du développement durable? Vous avez expérimenté ou amélioré certaines des mesures que nous proposons?

Partagez vos expériences et votre savoir avec d'autres organisateurs de manifestations sportives dans la rubrique « Rapports d'expériences » du site www.ecosport.ch. En tant qu'organisateur ayant pris des mesures en faveur de l'environnement et du développement durable, vous participerez ainsi automatiquement à notre concours, qui permet chaque année de remporter la somme totale de CHF 30'000.–.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions ou réagir à votre feed-back.

Impression climatiquement neutre.



Ensemble en faveur d'un sport sain,
respectueux et correct !

Les sept principes de la Charte d'éthique du sport

1 Traiter toutes les personnes de manière égale !

La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage.

2 Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social !

Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

3 Favoriser le partage des responsabilités !

Les sportifs et les sportives sont associés aux décisions qui les concernent.

4 Respecter pleinement les sportifs et les sportives au lieu de les surmener !

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.

5 Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement !

Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

6 S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel !

La prévention s'effectue sans faux tabous: être vigilant, sensibiliser, intervenir à bon escient.

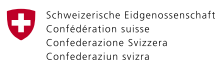
7 S'opposer au dopage et aux toxicodépendances !

Expliquer sans relâche et, en cas de consommation, réagir immédiatement.

Swiss Olympic
ecosport.ch
Maison du Sport
Case postale 606
3000 Berne 22
ecosport@swissolympic.ch
Tél. 031 359 71 21

www.ecosport.ch
www.swissolympic.ch

Parrainage



Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral du sport OFSPO

Office fédéral du développement territorial ARE

